

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 24

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°26*), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Envoyé en préfecture le 13/11/2020
Reçu en préfecture le 13/11/2020
Affiché le 16.11.2020
ID : 004-200072304-20201112-D2020158-DE

Délibération n°2020/158

OBJET : REGIE UBAYE SKI - PROLONGATION DE LA VENTE PROMOTIONNELLE DU FORFAIT DE SKI SAISON SAINTE ANNE ET LARCHE ALPIN PRIMEUR 2 - SAISON 2020-2021.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n°2020/78 et 2020/79 du 30 juillet 2020 fixant les tarifs hiver 2020-2021 du site de Sainte Anne et du site de Larche alpin ;

CONSIDERANT la mise en place d'un confinement national à compter du 30 octobre 2020 ;

CONSIDERANT le souhait de la Régie Ubaye Ski de faire bénéficier aux clients d'une prolongation de la promotion du forfait Sainte Anne/Larche Alpin Primeur 2 compte tenu de ce confinement ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 4 novembre 2020 ;

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-Présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents,

M. GARNIER Louis-Gabriel s'étant abstenu pour lui-même ainsi que pour Mme MATTERA Wendy dont il a le pouvoir.

- **APPROUVE** la prolongation de la vente promotionnelle du forfait de ski saison Sainte Anne/Larche alpin primeur 2, au tarif de **210 €** et ce jusqu'au 18 décembre 2020 ;
- **PREND ACTE** que le tarif relatif au forfait Saison Sainte Anne/Larche Alpin à 250 €, compte tenu de la prolongation du forfait Saison Sainte Anne Larche alpin primeur 2, sera effectif à compter du 19 décembre 2020 ;

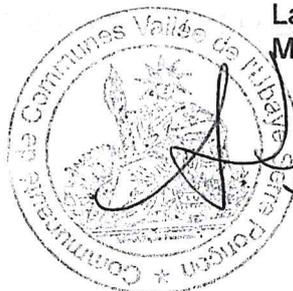
SAISON	2020/2021
SAISON PRIMEUR 2 Forfait saison Sainte Anne / Larche Alpin - Du 01/10/20 au 18/12/20 - Vente en ligne	210,00 €
SAISON Forfait saison Sainte Anne / Larche Alpin - A compter du 19/12/2020	250,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

C.C.V.U.S.P.



Séance du 12 novembre 2020